MANIFESTE

DE

LELECTEUR

DE

BAVIERE



BABIVALE

NIDDEW -





MANIFESTE DE L'ELECTEUR DE BAVIERE



A guerre qui depuis deux ans s'est allumée dans l'Empire, peut devenir si funeste au Corps Germanique, qu'un Prince qui est un de ses principaux membres, ne peut se justisser avec trop d'attention du soubçon d'en estre

l'auteur. C'est sur les Princes qui sont la cause de cette guerre, que l'aversion publique doit retomber: ceux qui sont forcez de la faire pour se désendre, seront toujours exempts de blâme, quelques tristes suites qu'elle puisse avoir.

Je ne puis donc laisser plus long-temps sans ré-

ponse une infinité d'écrits que mes ennemis ont

repandus avec empressement pour me rendre odieux; & me faire passer pour le perturbateur du repos de ma Patrie. Un plus long silence contribueroit à

ternir ma renommée.

Bien que j'aye disseré de répondre aux écrits de de mes ennemis, je n'estois pas moins en état de détruire leurs vains reproches, & de pouvoir même leur en faire de mieux fondez: Mais je me stattois qu'ils ne s'obstineroient plus à me faire une guerre injuste, quand ils auroient perdu l'esperance de se rendre si facilement les maistres de ma destinée, le seul motif qui leur ait mis les armes à la main contre moy.

Je me taisois dans cette pensée, pour ne pas échausser encore des esprits déja trop irritez, & pour ne pas mettre de nouveaux obstacles au rétablissement de la tranquillité de l'Empire. Plus les raisons qu'une juste défense m'obligeoit d'alleguer étoient fortes, plus elles devoient aigrir les premiers auteurs de ces écrits; & je n'ignorois pas qu'ils auroient plus de ressentiment contre moy pour en avoir fait voir la soiblesse & la mauvaise foy, que pour avoir pris

leurs Places, & défait leurs armées.

Les esperances d'un prompt accommodement sont évanouyes; & je ne dois plus ménager la reputation

de mes ennemis aux dépens de la mienne.

L'Empereur ne s'est pas contenté dans les disserents écrits qu'il a publié contre moy, de me dépeindre comme un Prince ambitieux, qui au mépris de mes serments, & des loix de l'Empire, dont j'ai

3

l'honneur d'estre le premier Electeur seculier, avoit pris des liaisons criminelles avec les étrangers, contre les interests de ma Patrie. Il m'a encore accusé d'ingratitude; & il m'a reproché de manquer de reconnoissance pour les bienfaits que ma Maison a reçûs de la sienne. Ces deux reproches me sont également injurieux. Heureusement je suis en état de me justifier avec avantage de l'un & de l'autre. Je n'ai rien fait contre les loix de l'Empire; & si j'ai cessé d'avoir pour l'Empereur l'attachement qu'il pretend qu'un Electeur de Baviere devoit conserver pour le Chef de la Maison d'Autriche, c'est qu'il a exigé de moy ce que mon honneur ne me permet pas de faire, & qu'il a manqué le premier à la reconnoissance qu'il devoit à ma Maison, après les services que nous avons rendus mes Ancestres & moy à ses Predecesseurs, & à luy-même.

Le simple recit de ce qui s'est passé dans la Paix de Riswik jusques au combat de Scharding que je donnai il y a un an contre les Troupes de l'Empereur, qui estoient entrées dans mes Etats, sussira pour justifier ce que j'avance, & pour montrer que ce Prince est l'auteur de la guerre, & l'auteur d'une guerre injuste. On verra que Sa Majesté Imperiale me l'a declarée uniquement, parce que j'ai resusé de la faire pour aider à déthrôner le Roy d'Espagne mon Neveu, & parce que je n'ai pas voulu, prenant les armes contre la France, violer sans sujet le Traité solemnel que j'avois signé à Riswik avec le Roy Tres-

Chrestien.

Lorsque cette Paix fut concluë, je me trouvois
A ij

Tout le monde jetta les yeux sur le sils unique que j'avois eu de mon premier mariage avec l'Archiduches-se Marie Antoinette sille de l'Empereur & de l'Infante. Marguerite sœur du Roy d'Espagne Charles second, comme sur un Prince qui avoit ses pretentions à la Couronne d'Espagne, & qu'il estoit de l'interest des Nations de placer sur le Thrône de cette Monarchie.

loir les siennes.

La tranquilité de l'Europe paroissoit affermie, si ce jeune Prince étoit destiné à succeder à Charles second: son élevation éloignoit la guerre en épargnant aux Maisons de France & d'Autriche lechagrin de voir un Prince d'une Maison rivale assis sur le Thrône d'Espagne. La France embrassoit avec joye un expedient qui luy épargnoit une querelle longue & d'un succès incertain. Toutes les Puissances desinteressées y applaudissoient, & l'Empereur qui s'y seroit opposé seul, s'y seroit opposé vainement.

Il est à croire que les mesures qui surent prises alors auroient rendu la Paix de Riwsik longue & durable, si le Prince mon sils n'étoit mort seize mois après qu'elle eût esté signée. L'étoile fatale à tous ceux qui sont obstacle à la grandeur de la Maison d'Autriche, étoile qui depuis quarante ans l'a si bien servie en Hongrie & en Espagne, emporta et jeune Prince. Il mourut d'une indisposition trés legere, & qui l'avoit attaqué plusieurs sois sans danger, avant qu'il sût destiné

à porter la Couronne d'Espagne.

Je me renfermai aprés la perte de mon fils dans mes fonctions de Gouverneur des Pays bas, & je pris peu de part aux negociations qui se firent ensuite pour prevenir la guerre que les pretentions des Maisons de France & d'Autriche pouvoient rallumer en Europe. Comme Electeur j'attendois la part qu'y prendrois l'Empire, pour m'y interesser; & comme Gouverneur des Pays-bas, mon devoir m'obligeoit d'executer à la mort du Roy d'Espagne les ordres qui me seroient envoyés de la Cour de Madrid. Ceux que je reçûsquand cette mort fut arrivée, furent de faire reconnoître le Duc d'Anjou sous le nom de Philippe Cinquiéme pour Souverain des Provinces où je commandois. J'executay ces ordres comme j'étois obligé de le faire, & je diray mesme que ce sur avec joye. L'avenement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne épargnoit à l'Empire les terreurs qu'il auroit pû prendre si quelque autre Prince fust monté sur le Thrône de cette Monarchie, & je voyois avec plaisir l'avancement d'unde mes Neveux, le fils d'une sœur pour laquelle j'ay toujours conservé l'amirié la plus tendre.

J'eus la satisfaction de voir que tous ceux à qui le

feuRoy d'Espagne avoit consié les Gouvernements de ses vastes Etats, surent aussi sidelles que moy à la Monarchie Espagnole: ils obéïrent sans deliberer, & la volonté du Roy mort sut suivie avec autant d'exactitude & de zele, que si ce Prince avoit encore été vivant.

Je me flattois alors que la Providence vouloit la continuation de la paix. Il estoit dissicile d'estre dans d'autres sentiments pour peu qu'on sit attention à la facilité avec laquelle un Prince de la Maison de France étoit monté sur le Thrône d'Espagne, malgré les mesures que le Conseil de Vienne avoit prises pour l'empescher. L'Europe est assez instruite que durant la plus grande partie du precedent regne, ce Conseil avoit été comme le maître des deliberations de la Cour de Madrid.

Les étrangers suivirent l'exemple des Espagnols: ils reconnurent presque tous Philippe Cinquième pour Roy d'Espagne, & l'Angleterre & la Hollande aprés avoir delibéré quelque temps se déterminerent enfin à la mesme demarche que les autres Puissances avoient faite. L'Empereur ne peut me traiter en enuemi pour avoir reconnu le nouveau Roy, sans marquer de la mauvaise volonté à ceux qui sont aujourd'huy ses plus sidelles Alliés.

Il seroit inutile d'entrer dans le detail de ce qui se passa dans les Pays-bas depuis la mort du Roy d'Espagne jusques à mon retour dans mes Etats. Quand je sis entrer les troupes de France dans les Places de mon Gouvernement où les Hollandois avoient des garnisons; je ne sis qu'obéir aux ordres de la Cour de Madrid à qui le procede des Etats Generaux qui disseroient

encore de reconnoître Philippe Cinquiéme, donnoit

de justes défiances de leurs intentions.

L'esperance de voir durer la paix de Riswik, fut bien-tost troublée. L'Empereur qui faisoit gloire lorsque les Turcs assiegeoient sa Capitale, de s'abandonner à la Providence, ne regarda point en cette occasion, la soûmission à ses ordres comme une vertu. Il ne pouvoit se cacher neanmoins, que le Testament du feu Roy d'Espagne ne fust, pour ainsi dire, l'ouvrage du Ciel. Ce Roy s'y estoit déterminé de luymême, longtemps avant de le faire, malgré la passion naturelle aux Princes de la Maison d'Autriche, pour la grandeur de leur nom; il avoit esté confirmé dans sa resolution par le Pape Innocent XII. qu'il avoit consulté plusieurs mois avant sa mort, sur la disposition. qu'il vouloit faire de ses Estats. Mais la pieré de l'Empereur ne l'empêcha point de s'opposer à un ordre de la Providence si bien marqué. Il ne s'épouvanta point des suites, des liaisons qu'il falloit prendre, ny du saing Chrestien qui alloit estre répandu dans se querelle. Déterminé à faire la guerre, il refusa de reconnoistre Philippe V. pour Roy d'Espagne. Il compta pour rien le consentement unanime des Espagnols, pour se soûmettre à ce Prince, sans se souvenir que douze ans auparavant il avoit sait un si grand cas du consentement des Anglois, à élever sur leur Thrône Guillaume III. qu'il l'avoit sans hésiter reconnu pour Roy d'Angleterre.

Ce mesme Roy, qui depuis treize ans, avoit beaucoup de part aux affaires de l'Europe, voyoit avec douleur l'élevation de Philippe V. L'Empereur jugea ne pouvoir s'adresser à un génie plus capable de con certer des projets, & de former une Ligue assez puissante pour déthrôner le Roy mon neveu. Le credit du Roy d'Angleterre dans ses Estats & en Hollande, faisoit croire qu'il viendroit à bout de déterminer ces deux.
Puissances à se joindre à l'Empereur, & les liaisons
étroites qu'il avoit toûjours conservé avec les Princes.
Protestans d'Allemagne, ne laissoient pas douter qu'il
n'en sist entrer un grand nombre dans son party. On
peut dire en esset, que le Traité de Ligue qui sut signé
par ces Puissances vers la sin de l'année 1701, avoit esté
conclu dessors, c'est-à-dire, dés les premiers mois de
la mesme année.

On ne pouvoit douter que les Princes liguez, ne sissent tous leurs essorts pour obliger le Corps Germanique d'entrer avec eux dans la guerre, à laquelle ils se préparoient. Cette guerre neanmoins estoit injuste & contraire aux veritables interests de l'Allemagne. Il suffisoit à l'Empire, que le nouveau Roy d'Espagne voulut bien reconnoistre ses droits sur les Estats de la Monarchie Espagnole qui en sont mouvants. Philippe V. avoit satisfait à ce devoir. Avant d'estre arrivé à Madrid, il avoit fait demander à Vienne l'investiture du Duché de Milan. Le Député du seu Roy Charles II. à la Diette de Ratisbonne, avoit receû les pouvoirs necessaires pour continuer d'y agir pour luy en la mesme qualité.

Il estoit indisserent à l'Empire, que la Couronne d'Espagne tombast sur un Prince de la Maison de France, ou sur un Prince de la Maison d'Aûtriche. S'il eust eu mesme à faire des vœux pour le Duc d'Anjou ou pour l'Archiduc, il semble que ces vœux auroient dû tourner du costé du premier. La grandeur & la

puissance

puissance où la Maison d'Autriche est montée, ne menace déja que trop la liberté de l'Allemagne, sans que l'augmentation de credit que donneroit à un Empereur un frere Roy d'Espagne, s'y joigne encore. L'Empire ne peut avoir oublié le danger qu'il courut d'estre changé en un Estat Monarchique, du temps de Charles Quint & de son frere Ferdinand. Il ne pouvoit donc avec prudence, entrer dans la querelle de l'Empereur, ni marquer à l'observation du Traité de Riswik, si l'on ne veut compter des terreurs fondées sur les évenements incertains d'un avenir éloigné en-

tre les causes d'une guerre legitime.

D'ailleurs, la forme du Gouvernement de l'Empire a besoin de la paix, pour se maintenir. Elle seule y assûre la liberté publique & les droits des particuliers. La guerre y livre le foible à l'invasion du plus fort, dont les usurpations sont respectées, parce que ses secours sont devenus necessaires, & les uns comme les autres, sont exposez alors aux caprices, & aux vûës d'un Empereur armé aux dépens mesme de l'Empire. Comme il est en possession pendant la guerre d'estre seul executeur des resolutions du Corps Germanique, avec un pouvoir absolu qui le dispense de prendre l'avis des Colleges sur sa conduite, de mesme que d'en rendre compte, il est en estat d'augmenter son autorité, de mortifier ceux qui osent citer les Loix contre ses volontez, de lever à son gré les mois Romains, de se rendre le Maistre des Elections & de mettre des Garnisons où bon luy semble, sous le specieux pretexte de s'asseurer des mal-intentionnez.

Un Empereur trouve encore mille occasions dans la guerre, d'enrichir par des quartiers d'hyver arbitraires les Princes & les Generaux des Cercles qui se dévouent à ses interests; ensin de faire chaque jour de nouvelles violences, qu'il couvre du pretexte apparent de la necessité des temps & du bien public, qui ne permet pas d'agir conformement aux regles presentes par les Constitutions de l'Empire.

La guerre contre les Couronnes de France & d'Espagne, dans laquelle on vouloit engager l'Empire, estoit d'autant plus dangereuse pour l'Allemagne, qu'elle avoit pour but l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Quel qu'en fut le succés, elle ne pouvoit estre que suneste pour la Patrie. Les évenements heureux devoient augmenter les forces de l'Empereur, déja trop puissant pour estre le Chef d'une Republique, depuis que la Bohême, la Transylvanie & la Hongrie entiere, sont des Estats hereditaires dans sa Maison. Les évenements malheureux pouvoient renverser la forme du Gouvernement de l'Empire, sapper les fondements qui le soutiennent, le plonger dans la confusion, mettre quelques uns des Princes Protestants en estat de se saissir des biens Ecclesiastiques qui sont à leur bien-séance, & qui depuis longtemps font l'objet de leurs desirs, & le motif de leur conduite. Enfin, le mauvais estat des affaires de l'Empire, ne sçauroit manquer de donner au plus fort, l'envie & l'occasion de se saisir du patrimoine du foible; desordre qui a causé la destruction de tous les Gouvernements Republiquains.

L'amour que j'ay pour ma Patrie, ne me permettoit pas de prévoir les malheurs dont elle estoit menacée, sans me mettre en devoir de les prévenir. Connoissant l'Allemagne, j'aprehendois avec raison, les mau-

vaises suites de l'humeur inquiete des uns & de la foiblesse des autres. Des personnes qui occupent les premieres Dignitez de l'Empire, me sollicitoient tous les jours de revenir dans mes Estats. Elles me regardoient comme un Prince capable de se mettre à la teste de ceux qui voudroient s'opposer aux voyes violentes que la Cour de Vienne est accoûtumée de mettre en usage pour forcer les membres du Corps Germanique à prendre parti dans ses querelles particulieres. Je me rendis donc en Baviere au commencement de l'année 1701. Les Cercles de Franconie & de Suabe, m'inviterent aussi-tôt d'entrer dans un traité d'association qu'ils avoient signé pour se dessendre de prendre part à aucune guerre estrangere. Ils me presserent en mesme temps d'armer conjointement, pour estre en estat de resister aux Puissances qui sont en possession de traiter en ennemi tous ceux qui refusent de se ranger au nombre de leurs Alliez. Nos troupes devoient encore servir à donner de la confiance aux personnes bien intentionnées; qui voudroient entrer dans une Alliance destinée à maintenir la paix dans l'Empire. Chaque jour je recevois des assurances de la part des particuliers qui composent ces Cercles, d'estre fidelles à l'Alliance qu'ils me sollicitoient de conclure. L'Electeur de Mayence Directeur du Cercle du Bas-Rhin, & Directeur du Cercle de Franconie en qualité d'Evêque

de Bamberg, en signa avec moy le Traité à Heilbron.*

Je n'épargnois cependant, ni soins ni dépense pour mettre la Baviere à l'abry d'une invasion, & pour avoir un corps de troupes prest à secourir ceux de mes Alliez qu'on oseroit attaquer. L'exemple de l'Electeur

Ferdinand Marie mon pere, m'apprennoit qu'un Electeur de Baviere qui veut s'exempter de prendre part aux querelles de la Maison d'Autriche, doit estre armé. Ce ne sut qu'à l'aide de ses troupes, qu'il se maintint dans une heureuse Neutralité durant la guerre qui preceda la paix de Nimegue.

Pendant ces negociations l'armée de l'Empereur estoit descenduë en Italie; & les services secrets dont elle y sut aidée, luy avoient fait obtenir des succés ausquels on ne devoit pas s'attendre. Ils acheverent de déterminer l'Angleterre & la Hollande à commencer la guerre, & sirent esperer à la Cour de Vienne de forcer ensin le Corps Germanique à se déclarer en sa fayeur.

On ne pouvoit plus douter que l'Empereur ne fust determiné à employer la violence contre ceux qui s'opposeroient aux succés de ses intentions. Ses nouveaux Alliez, les Anglois & les Hollandois, s'estoient par ses ordres, rendus les maistres de plusieurs Places de l'Electeur de Cologne mon frere; les Ducs de Brunswick Wolfembuttel avoient vû envahir leurs pays: Bien que les uns ni les autres n'eussent fait autre chose contre l'Empereur, que prendre les mesures necessaires pour demeurer neutres. D'autres Princes s'estoient laissez séduire à des manieres moins violentes. L'Evêque de Wirtzbourg & les Marck Graves d'Anspack & de Bareith avoient esté amenez au point de vendre leurs troupes à l'Empereur & aux Hollandois.

Ma destinée n'estoit pas incertaine, dés que j'estois resolu de ne point prendre de part à la guerre. J'estois environné d'ennemis puissans; & mes amis intimidez ou séduits, m'abandonnoient tous les jours. C'est ce qui me sit prendre la resolution d'occuper Ulm. Je ne pouvois, sans estre le maistre de cette Place, empêcher l'invasion de mes Estats, & le procedé du Cercle de Suabe qui resusoit de tenir des promesses rant de sois résterées, & sur la soy desquelles j'avois sait beaucoup de depense pour estre plustost armé, me dispensoit d'avoir pour luy des égards trop scrupuleux aux dépens de ma propre sûreté. J'estois en droit d'exiger de ce Cercle, des dédomagements, & la conduite que j'ay tenuë en me saississant d'une de ses Villes, à beaucoup d'exemple en Allemagne.

La Cour de Vienne qui souhaitoit ardamment la déclaration des Cercles de Suabe & de Franconie, pour les faire servir à la subsistance de ses troupes, n'avoit rien épargné pour l'obtenit. On sçait ce qu'il en a coûté à l'Empereur pour gagner les particuliers qui les ont livrez aux quartiers d'hyver de ses soldats,

& aux exactions de ses Officiers.

Resultat des trois Colleges sut de déclarer la guerre à la France, pour déthrôner le Roy d'Espagne mon neveu: Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de la nation Allemande, qui passe depuis si lontemps pour une des premieres en sidelité comme en valeur, que le Resultat des trois Colleges sut anéanti, & que la memoire en sut dérobée à la posterité. Elle verra dans ce Resultat, que l'Empire qui a toûjours esté si reservé à déclarer la guerre aux Puissances Chrestiennes, la déclare à un Roy, qui pour ne point troubler la paix, ne s'estoit pas opposé aux lignes de Germeshein, & qui s'estoit abstenu de faire les démarches les plus

^{*} Le 28. Septembre 1702.

convenables à ses interests, pour éviter de donner le moindre ombrage à l'Allemagne; la posterité verra, dis je, que l'Empire luy déclare la guerre pour des causes si legeres, que jamais on n'avoit daigné en demander satisfaction, ou pour des sujets qui ne concernants pas le Corps Germanique, ne peuvent luy sour-

nir un motif legitime de faire la guerre. L'Empire, qui ne prétend rien à la succession d'Espagne, n'est pas en droit d'attaquer ceux qui s'en sont mis en possession, comme s'ils luy détenoient son patrimoine. Il n'a pas plus de droit de le faire comme juge des parties qui prétendoient à cette succession. Le seul interest qu'il eut dans cette querelle, estoit de maintenir la souveraineté de l'Empire sur les Estats de la Monarchie Espagnole qui en relevent. Le Roy Catholique n'avoit jamais refusé de la reconnoistre. L'Empire n'a pas plus de raison d'alleguer ses alliances avec les Espagnols, comme un juste motif de la prise des armes. On n'avoit pas donné Audiance à Ratisbonne à des Ambassadeurs de cette Nation qui fussent venus implorer le secours de l'Empire contre un Prince qui auroit employé la force pour se faire leur Souverain. Tous les peuples qui composent la Monarchie d'Espagne, s'estoient soûmis à Philippe V. d'un consentement unanime. Il n'avoit point fallu employer la moindre violence dans aucun des nombreux Estats dont elle est composée, pour y faire recevoir ce Prince. L'Empire estoit l'Allié des Espagnols; mais il n'estoit pas leur maistre ni leur tuteur, pour avoir le droit de juger, s'ils avoient raison d'estre contents; & pour les troubler dans un estat dont ils estoient satisfaits.

Les autres motifs rapportez dans le Resultat des trois Colleges, comme de justes raisons de faire la guerre à la France, ne sont pas plus équitables. Les violences faites à l'Electeur Palatin & au Prince de Montbeliard, sont des violences imaginaires. Quand le Roy de France a obligé le Prince de Montbeliard à. ne point toucher à la Religion Catholique dans ses Estats, & quand il s'est mis en devoir de contraindre, par des executions militaires, l'Electeur Palatin de payer les sommes qu'il devoit donner à la Duchesse doüairiere d'Orleans, il n'a rien fait contre la paix. de Riswik. L'article quatriéme de cette paix obligeoit le Prince de Montbeliard à laisser la Religion Catholique dans son pays, au mesme estat où elle estoit quand elle sut concluë. Par un article ajoûté au mesme Traité, l'Electeur Palatin s'estoit soûmis aux executions militaires de la France, s'il manquoit à faire certains payements dans les temps marquez. Ces Princes n'avoient pas imploré la protection de l'Empire contre les violences du Roy de France; la Diette ne s'estoit pas plainte que ce Monarque refusast de luy donner satisfaction.

Les autres griefs qui sont alleguez dans le Resultat des trois Colleges, loin de pouvoir passer pour les justes motifs d'une guerre necessaire, ne suffiroient pas pour faire partir un Envoyé extraordinaire avec commission de s'en plaindre. Les assuts de canon qui pouvoient manquer dans Philisbourg, quand la France remit la place entre les mains de l'Empereur: la restitution de Brisak disserée de quelques mois, par les dissicultez qui se trouverent à démolir son pont, mais executée longtemps avant la Déclaration de la guerre,

ne sçauroient passer pour un sujet de la faire.

Le Baron Mean qui avoit esté enlevé, pouvoit estre rendu: si l'Empire avoit si fort à cœur la détention d'un Sujet de l'Electeur de Cologne, c'estoit la matiere d'une négociation, & non le sujet d'une guerre. Les armes sont-elles le premier moyen où les Princes Chrestiens doivent avoir recours pour obtenir

les satisfactions qu'ils croient leur estre dûës?

Ensin, le Roy de France n'avoit pas violé la paix de Riswik, parce que des Regiments de ses troupes avoient esté mis en garnison dans quelques Places de l'Electorat de Cologne & de l'Evêché de Liege. Ces troupes n'étoient pas entrées dans l'Empire comme ennemies: elles n'y avoient point ravagé le Plat-Pays ni assiegé les Places. L'Electeur de Cologne les y avoit appellées des Pays-Bas Catholiques ou du Cercle de Bourgogne, pour se garantir des menées de ses voisins inquiets & en estat d'entreprendre de se saisir de divers.

postes dans son Electorar.

L'Empereur y avoit fait ordonner, que sans égards à mes prétentions, je retirerois incessamment mes troupes de la Ville d'Ulm, & que je serois obligé de joindre mes forces à celles des Alliez, pour faire la guerre à la France, & déthrôner le Roy d'Espagne mon neveu. Je ne crûs pas que l'Empereur fût le maistre de mon honneur, ni que pour le servir je fusse tenu de manquer de foy, & de rompre sans sujet, le Traité que luy & moy nous avions signé à Riswik. Je sçavois que le Resultat des trois Colleges estoit le fruit de ses intrigues & de ses menaces. Personne n'ignoroit en Allemagne les avantages & les domaines qui avoient

esté promis ou distribuez, & les disgraces dont plusieurs membres de l'Empire avoient esté menacez. La plus saine partie eut resulé d'y souscrire, sans la terreur que l'Empereur & ses amis avoient répanduë par toute l'Allemagne. Mais l'exemple des Ducs de Brunswik Wolfenbuttel estoit récent, & on aimoit mieux donner les mains à l'injustice, que de s'exposer à en

souffrir soy-mesme. La fidelité constante de mes Sujets, & la valeur de mes troupes me mettoient en estat de la repousser: Je sis ce que la plûpart des Princes de l'Empire auroient fait, s'ils se fussent trouvez dans une situation telle que la mienne. Je refusay tous les offres que l'Empereur me sit saire pour prendre part à sa querelle : elle n'en devenoit pas plus juste par les avantages qu'il me faisoit pour y entrer. Ma resolution estoit de demeurer dans la neutralité, & de ne point prendre part à une guerre que je ne pouvois approuver. Mais l'Empereur avoit fait glisser un article dans le Resultat des trois Colleges, pour n'accorder aucune neutralité dans l'Empire, quoique cette guerre fut offensive, & que les membres du Corps Germanique ne dûssent pas estre forcez d'y entrer.

Cet article me jettoit dans la necessité d'y prendre part: La liberté de choisir le parti auquel je me joindrois, estoit la seule qui me restât. Il falloit devenir l'Allié de l'Empereur ou du Roy de France. Je me determinai en saveur du parti que je jugeai le plus juste, & je me resolus à courir toute sorte de hazards plustost que d'avoir la foiblesse de plier sous les menaces injustes de la Cour de Vienne, quand je luy

pouvois resister.

Je ne sis en cela qu'imiter l'exemple de tous les Princes d'Allemagne, poussez à bout par la Maison d'Autriche : je ne sis qu'imiter ce que sit-Maurice, Electeur de Saxe. Bien que ce Prince eut obligation de son Electorat à Charles. Quint, qui avoit dépouillé son cousinJean Frederic, pour l'en revestir, Maurice ne se sit pas un scrupule, pour sauver les libertez de l'Empire, de signer avec Henry II. Roy de France, le Traité de mil cinq cens cinquante-un, Traité qui obligea cet Empereur de rendre à la nation, par la pacification de Passau, les droits & les privileges qu'il luy avoit ostez injustement. Je ne sis ensin en cela, que suivre l'exemple de l'Electeur de Treves, des Princes de Hesse & de tant d'autres membres du Corps Germanique qui se joignirent à la France pendant les troubles qui

précederent la paix de Westphalie.

Je souhaitois trop ardamment la continuation de la paix, pour commencer la guerre. Qu'elles que fussent les occasions d'agir contre un ennemi déclaré dont je manquois de profiter, je persistai toûjours dans la resolution d'attendre qu'on m'attaquât. Les Generaux qui devoient commander les troupes destinées à agir contre moy, estoient déja nommez à Vienne; elles s'assembloient sur ma frontiere, je sçavois par quels endroits elles devoient faire irruption dans mes Estats; les nouvelles publiques disoient mesme les Villes qui seroient attaquées les premieres, & la conduite de l'Empereur à l'égard de mon frere l'Electeur de Cologne, estoit une preuve que je ne serois point menagé. J'évitai cependant, d'agir à l'offensive, & mesme aprés le Resultat des trois Colleges, j'ai toûjours retenu mes troupes jusques à l'irruption de celles de l'Empereur dans mes Estats.

Quand j'aurois agy avec moins de moderation, mes ennemis n'auroient pas eu raison de m'accuser d'avoir commencé la guerre dans l'Empire, mais je voulois leur oster jusques au pretexte de le faire. Si la passion de la Cour de Vienne m'empêchoit d'attendre de sa part, un retour vers la justice, je n'estois pas sans esperance que les remontrances des personnes bien intentionnées dont le Corps Germanique n'est jamais entierement dépourvû, pourroient l'obliger à cesser sa persecution contre ma Maison. Enfin les Souverains qui ont coûtume de faire la guerre en Personne; ne s'y engagent qu'à l'extrémité: Ceux qui de tout temps se sont fait une habitude de rester tranquilles dans leurs Capitales au milieu des amusements de la paix, tandis que d'autres combattent pour leurs querelles les plus importantes, sont plus hardis: ils entreprennent la guerre plus volontiers. L'Empereur la commença, & son armée commit les premieres hostilitez dans la Baviere. Les premiers succés me furent favorables; mais je ne pouvois sans presomption, entreprendre de soutenir la guerre avec mes seules forces : trop de troupes s'assembloient contre moy, pour ne pas craindre leur nombre. J'acceptay le secours que m'offrit le Roy Trés Chrestien. Les troupes qu'il m'envoya, forcerent des obstacles qu'on avoit crû insurmontables à Vienne, & me joignirent dans le temps que mes ennemis plublioient leur défaite. Un plus long détail de ce qui s'est passé dans cette

Un plus long détail de ce qui s'est passé dans cette guerre, seroit inutile quand il s'agit de la justice de ma cause. En faisant une vive guerre à l'Empereur mon agresseur, j'ai toûjours respecté l'Empire autant que la necessité d'une juste dessense me l'a pû permet-

tre. Je n'ai refusé la neutralité à personne, & j'ai traité en ami tout ce qui a bien voulu ne se pas mettre au nombre de mes ennemis. J'ai mesme oublié quelquesois les régles les plus communes de la prudence ordinaire, pour avoir occasion de marquer à l'Empire l'envie que j'ai d'y voir la tranquillité rétablie.

La Ville d'Ausbourg, dont la situation donne tant d'avantages pour attaquer ou pour dessendre mes Etats. avoit demandé la neutralité que je suy avois accordée. Des avis dont l'évenement n'a que trop fait voir l'a certitude, m'apprenoient l'intelligence de ses habitans avec mes ennemis qu'ils y vouloient introduire. Malgré la facilité que j'avois de me rendre le maistre d'une place peu forte, sans garnison & située au mi lieu de mes Estats, je n'en voulu rien faire. J'aimai mieux courir quelque risque, que de manquer de donner à l'Empire une preuve autentique de ma moderation, & de la droiture de mes sentiments. Mes ennemis profitants de ma bonne foy, y furent reçûs, & je n'ai reparé que par le gain d'une baraille & un siege penible, les mauvaises suites de mes bonnes intentions.

Il convenoit à mes affaires, de me rendre le maître du pont & de la Ville de Ratisbonne dés le commencement de la Campagne derniere. Si cette expedition estoit importante, elle estoit en mesme temps trés facile. Combien de démarches n'ai je pas faites neanmoins pour obtenir de la Cour de Vienne, que cette Ville demeurast neutre? Jai attendu l'extrémité à m'en assurer, & je ne l'ai fait qu'aprés que les délais afsectez de l'Empereur, & la marche des troupes qu'il y vouloit introduire, m'eurent pleinement convaincu

qu'il vouloit s'en rendre le maistre, & qu'il estoit sur

le point de l'executer.

Quels égards n'ai-je pas témoigné pour les Députez qui composent la Diette! Quelles circonspections n'aije pas apportées, afin que les mesures que j'estois obligé de prendre pour la sureté de mes Estats, ne troublassent point la liberté de ses déliberations! Avec qu'elle chaleur, mesme depuis que je me sus assuré de la place, ne pressai-je point qu'on obtint de la Cour de Vienne un acte de neutralité, qui ne fut sujet ni aux exceptions ni aux équivoques, afin que sans trop m'exposer, je pusse retirer mes troupes d'une place que l'Empereur & moy nous devions regarder comme le Sanctuaire de l'Allemagne. Dés que cet acte parut en bonne forme, je renonçai à tous les avantages que je pouvois tirer de la necessité où je m'estois trouvé de me saisir de cette Ville, & je témoignai par une démarche à laquelle mon inclination seule pouvoit me porter, le respect que j'ai pour l'Empire, & la sincere amitié que je conterve pour la plus grande partie des membres qui le composent. Je sçai imputer la démarche qu'ils ont faite contre moy aux séductions & aux menaces de mes ennemis; & j'ai plus d'égard aux sentiments de leur cœur qui me sont connus, qu'à la déclaration forcée à laquelle ils ont esté contraints.

Pourroient ils ne pas voir que ma cause est celle de la patrie? La Maison d'Autriche, aprés plusieurs infractions des Constitutions de l'Empire, n'avoit plus qu'une démarche à faire pour le changer en un Estat Monarchique. C'estoit de se rendre maistresse de luy faire faire à son gré, la paix ou la guerre. C'est ce qu'elle vient de tenter. Beaucoup, manque de forces

suffisantes; d'autres faute de courage, quelques uns pour s'estre laissez séduire; tous ensin ont témoigné une patience inconnuë autresois en Allemagne. Ma Maison s'est trouvé la seule qui ait eu ensemble les sorces & la vertu necessaire pour s'opposer au torrent. S'il nous entraînoit, rien n'arresteroit plus sa course. Apres avoir examiné ma conduite, si l'on veut bien faire attention à celle que l'Empereur a tenuë depuis la paix de Riswik, il sera facile de connoistre l'auteur des troubles de l'Allemagne. On verra que le repos de l'Europe a esté dans ses mains, & qu'au préjudice de ses veritables interests, il a resusé de l'afsermir.

Les Puissances, qui pour le bien de la paix, avoient resolu de faire valoir les droits du Prince Electoral mon fils, à la succession d'Espagne, ayant vû leurs mesures déconcertées par la mort peu attenduë de cet enfant, en prirent de nouvelles pour prévenir la guerre. Elles conclurent le fameux traité de partage. La France, dont les Espagnols ont reconnu dans la suite les prétentions à leur Couronne pour les mieux fondées; la France, dis-je, y cedoit à l'Empereur pour l'Archiduc, la partie la plus considerable des Estats qui la composenr. Elle ne prenoit rien comparaison de ce qu'elle abandonnoit à la Maison d'Autriche. Les hommes se trompent souvent, quand ils cherchent à penetrer l'avenir dont le Seigneut a reservé la connoissance à luy seul; mais on peut assurer sans temerité, que la paix de l'Europe auroit esté affermie pour longtemps, si sa Majesté Imperiale avoit accepté ce traité quand il luy fut communiqué.

Ce Prince qui accuse les autres d'estre les pertur? bateurs du repos public, resusa de le signer. Il ne pût

se resoudre à rien sacrisser de ses pretentions, pour en obtenir la meilleure partie. Il prefera des esperances incertaines, qui ne pouvoient réussir qu'aprés une guerre longue & cruelle, à la gloire de contribuer à l'affermissement de la paix dans la Chrestienté, & au plaisir de mettre sans essusion de sang, la Couronne d'Espagne sur la teste de son second sils.

L'évenement a fait voir la vanité de ces esperances. Le Testament du Roy Charles II. qui devoit estre d'un grand poids, ne se trouva point conforme à l'attente de sa Majesté Imperiale, & la Couronne d'Espagne passa à sa mort sur la teste d'un Prince de la Maison de France. La Cour de Vienne déterminée à la guerre, entreprir dessors de faire la cause de l'Empire de sa querelle particuliere. L'Electeur de Cologne mon frere, dont les Estats estoient les plus exposez aux malheurs de la guerre par leur situation & le peu de places fortes qui les couvrent, prit des mesures pour les en garantir par une neutralité, comme le seul moyen de prévenir leur entiere desolation. Il obtint sans peine, le consentement des Couronnes de France & d'Espagne à cette neutralité, & il sit solliciter l'Empereur par le Comte Schlick, de luy accorder le sien. Le refus fut precis, & il estoit facile de prevoir que les Hollandois qui venoient de signer un traité de Ligue offensive & défensive avec l'Empereur, s'expliqueroient aussi ouvertement que la Majesté Imperiale quand la guerre seroit commencée. Lorsque l'Elecseur de Cologne les sit presser de consentir à la neutralité de ses Estats, ils répondir nt qu'il estoit inutile d'entrer en negociation à cet égard, quand la paix duroit encore. Ils ne pouvoient mieux donner à entendre par qu'elles expeditions ils vouloient commen-

cer la guerre.

L'Electeur de Cologne chercha inutilement du secours dans l'Empire. L'association du Cercle du bas Rhin, sut empêchée par l'Electeur Palatin. Ce Prince qui depuis long temps ne cherche qu'à détruire le Chapitre de Cologne par l'Electeur, & l'Electeur par son Chapitre, souleva encore contre mon frere, à l'aide d'un autre esprit broüillon & seditieux, quelques uns de ses Chanoines mal intentionnez. Les Hollandois cependant, assembloient leurs troupes sur la frontiere de l'Electorat de Cologne; elles y élevoient des forts, & l'Electeur Palatin recevoit dans ses Estats ces troupes veritablement étrangeres dans l'Empire.

Dans cette extrêmité, l'Électeur mon frere eut recours au Cercle de Bourgogne. Il reçût ses troupes dans
quelques unes de ses places, aprés seur avoir fait prêter serment de n'obe ir qu'à ses Ordres, & de ne point
agir contre l'Empereur ni l'Empire. Il eut soin de prevenir les soupçons que l'Allemagne auroit pû prendre
de cette démarche, & rendit compte de sa conduite
à la Diette. Il en informa l'Empereur suy mesme.

La Maison d'Autriche a donné plusieurs exemples du procedé qu'il avoit tenu. Elle sit entrer les troupes des Pays-Bas Espagnols ou du Cercle de Bourgogne, sous les ordres du Prince de Parme, dans les Estats de l'Electorat de Cologne, pour déposseder Gebbard-Truchses, & pendant les guerres du Palatinat, l'Empereur Ferdinand II. sit venir dans l'Empire des mestroupes. S'il y avoit des François qui ne sont pas sujets de l'Empire, parmi les troupes que mon frere reçût dans ses places? N'y avoit-il pas des Espagnols

& des Italiens qui sont aussi étrangers dans l'Empire, parmi celles que Gonsalve de Cordouë amena dans le Palatinat en 1622? L'armée du Prince de Parme n'étoit elle pas remplie de corps de ces nations? Ces deux armées étoient entrées hostilement dans l'Empire, & les troupes que mon frere appella n'y vinrent que pour

garder quelques places.

Les précautions que l'Electeur de Cologne avoit prises en bon Prince pour le bien de ses Estats, luy firent un crime à Vienne. L'Empereur, sans faire attention que suivant les Constitutions de l'Empire, le Traité de Westphalie & le vingt-huisième article de sa propre Capitulation, le Conseil Aulique n'estoit pas Juge competent d'un Electeur de Cologne, le livra aux procedures temeraires de ce Tribunal devoüé à la Maison d'Autriche, par des raisons que personne

n'ignore en Allemagne.

L'Electeur de Cologne protesta contre ses procedures, & en appella à l'Assemblée * de l'Empire : Il écrivit mesme à sa Majesté Imperiale, une Lettre aussi respectueuse que forte. L'Empereur, malgré tant de raisons de faire surséoir les procedures du Conseil Aulique, les sit continuer avec chaleur. Sans avoir égard au rang que la Maison de Baviere tient depuis si longtemps en Allemagne; il s'emporta jusqu'à faire mettre l'Electeur de Cologne au ban de l'Empire, si dans un temps fort court il ne donnoit satisfaction sur des griefs déraisonnables ou mal-sondez. Un plus long détail de la cause de mon frere seroit inutile, puisqu'il l'a si bien éclaircie dans la Lettre dont j'ai fait mention.

L'Empereur, loin de luy faire justice sur ce qui s'étoit

^{*} Du 19. Mars 1702.

déja passé, sit executer la Sentence du Conseil Aulique par les Hollandois & les Anglois: Il se servit de Puissances étrangeres & Protestantes, pour déposseder une Electeur, Archevesque de Cologne, qui n'avoit commis d'autre crime, que de s'estre mis en devoir de maintenir la paix dans ses Estats, & d'avoir resusé d'entrer dans une guerre que l'Empereur faisoit comme Prince de la Maison d'Autriche, pour déthrôner le Roy d'Espagne; guerre à laquelle jusqu'à lors l'Empire n'avoit pris aucune part.

L'Empereur contre toute justice, mit encore en sequestre l'Evesché de Heildesheim, dont la joüissance appartenoit à l'Electeur mon frere, entre les mains d'un Prince Protestant, au péril que ce Benefice n'en sorte jamais, & qu'il ait un jour le mesme sort que tant d'autres biens Ecclesiastiques, que les malheurs des temps obligerent de séculariser à la paix de Vvestpha-

lie.

L'Empire sous Charles. Quint, avoit reçû d'un commun consentement le Cercle de Bourgogne, au nombre de ceux qui composent le Corps Germanique, & il avoit assigné à son Deputé une Sceance honorable dans les Diettes. L'Empereur, suivant l'article troisséme de la Capitulation qu'il a juré d'observer, ne pouvoit luy oster qu'en vertu d'une Déliberation de l'Empire, le rang qu'il tenoit par une Déliberation de l'Empire. Comme s'il avoit esté Souverain absolu du Corps Germanique, il obligea de sa propre autorité, ce Député à sortir de Ratisbonne où la Diette estoit assemblée.

Il est libre à tous les Souverains qui composent le Corps Germanique, d'estre armez dans leurs Estats

lorsqu'ils le jugent à propos. C'est un droit qui est confirmé par les deux actes les plus autentiques qui se soient faits en Allemagne dans le siecle dernier, le Traité de Vvestphalie & la Capitulation de l'Empereur regnant. Les Ducs de Brunswik Vvolfenbuttel, avoient levé quelques troupes. Le Conseil de Vienne apprehenda qu'elles ne servissent à repousser la violence dont elle use ordinairement contre les membres de l'Empire qui refusent d'entrer aveuglement dans son parti. Elle trouva le moyen d'engager la Maison de Brunswik Zell & Hannover, pour laquelle l'Empereur a fait des choles si extraordinaires, d'entrer à main armée dans les Estats de Vvolfenbuttel, & d'obliger par la violence, les Ducs de ce nom à signer un Traité qui les privoit de leurs troupes, & les mettoit dans la necessité de s'abandonner au torrent.

On alleguoit que ces Princes avoient pris des liaisons avec la France. Quand mesme on auroit donné
des preuves de ces liaisons, elles n'estoient ni contre
les Loix ni contre les interests de l'Empire. La paix de
Riswik qui duroit encore, avoit pleinement reconcilié la France avec le Corps Germanique, & les Princes qui le composent sont consirmez par la paix de
Vvestphalie, dans le droit de contracter avec les Puissances étrangeres, les alliances qui conviennent à leurs
interests. On ne sçauroit avoir encore oublié en Allemagne la Ligue du Rhin ou l'Alliance concluë entre le Roy Tres-Chrestien d'une part, & les trois Electeurs Ecclesiastiques joints à plusieurs autres Princes
Seculiers de l'autre. Aprés que la Cour de Vienne a
répandu la terreur en Allemagne par de telles violen.

^{*} Signée à Mayence le 15. Aoust 1658.

ces, n'a t-elle pas tort de me reprocher, comme une preuve que je soutiens une mauvaise cause, que je suis

seul de mon party?

Le treizième article de la Capitulation de l'Empereur, qui l'oblige d'observer le Traité de Vvestphalie comme estant signé par le Corps de l'Empire, l'obli-geoit aussi à l'observation du Traité de Riswik. Ce Traité n'est qu'un renouvellement de celuy de Vvestphalie, & il avoit esté signé de mesme par tout le Corps Germanique. Quoique la France l'observast exactement, l'Empereur n'a pas laissé de le violer au mépris de tous ceux qui l'avoient signé avec luy. Il avoit assiegé & pris Landau avant que la Diette de Ratisbonne eut conclu de déclarer la guerre à la France. C'est une infraction d'un Traité solemnel & de sa Capitulation, qu'il ne peut excuse: en alleguant la necessité de prevenir un ennemi vigilant. La France ne cherchoit qu'à maintenir la paix avec l'Empire. Quand mesme elle auroit formé quelque entreprise contre sa tranquillité, l'Empereur ne pouvoit rompre la paix de Riswik, & attaquer une place dont elle estoit en possession par des Traitez signez avec le Corps Germanique, qu'aprés avoir pris l'avis des Electeurs. Mais il n'osa les consulter, de crainte de les trouver opposez à ses intentions. Il rompit de sa seule autorité, une paix que l'Empire en Corps avoit signée : La guerre ne pouvoit commencer assez tost à son gré.

Quelques puissent estre ses succés, je me flatte qu'ils ne m'attireront jamais l'aversion de mes compatriotes. C'est sur ceux qui m'ont attaqué, & qui m'ont déclaré une guerre injuste quand je ne parlois que de paix, qu'elle doit retomber. Ils ne m'auroient pas eu pour ennemi, s'ils avoient bien voulu me laisser suivre l'exemple de l'Electeur Ferdinand-Marie mon pere, dont la memoire est encore en benediction dans la Baviere, pour estre resté neutre pendant la guerre qui

preceda la paix de Nimegue.

Quand l'Empereur m'a reproché de manquer de reconnoissance pour les bienfaits que ma Maison a reçûs de la sienne, l'intention de sa Majesté Imperiale n'a pas esté apparamment de remonter bien haut dans l'Histoire. On y trouveroit que ma Maison estoit déja une des plus illustres de l'Allemagne, quand celle de Hapsbourg n'y estoit pas encore bien celebre. Un des premiers évenements qui ait rendu celebre la Maison de Hapsbourg, ce fut la victoire que remporta l'Empereur Louis de Baviere, sur un Prince de cette Maison qui l'avoir attaqué mal à propos, & qu'il fit son prisonnier. Ces premiers temps ne sont pas favorables à la Maison d'Autriche: Ils sont trop voisins de ceux où vivoit Ottocare, & il n'est pas avantageux à sa Majesté Imperiale qu'on examine à quel titre elle & moy nous possedons les Provinces qui composent nos Estats.

Je ne crois pas mesme que le dessein de l'Empereur ait esté de remonter jusques au seizième siecle: je veux dire à la cession *injuste & insoutenable que l'Empereur Maximilien I. se sit faire de Kusstein, & d'un nombre considerable de Villes des Estats de Baviere qu'il joignit à l'Autriche & au Tirol, ou aux guerres que les disserents de Religion exciterent dans l'Empire. Guillaume Duc de Baviere, qui se mit à la teste des Catholiques consederez, pour s'opposer aux

[#] En 1505.

Protestants liguez à Smalcade, ne sut pas assez bien recompensé des services qu'il avoit rendu à la Maison d'Autriche, pour croire qu'on ait entendu parler de

luy.

C'est dans le dernier siecle qu'il faut chercher les bienfaits que ma Maison a reçûs de celle d'Autriche, & il est sensible que la Cour de Vienne a entendu parler de la Dignité Electorale & du Haut Palatinat que Maximilien mon ayeul reçût de l'Empereur Ferdinand II. Avant d'examiner les services que ce mesme Maximilien avoit rendus à la Maison d'Autriche, il est bon d'exposer en quoy consistoit ce bienfait tant vanté.

Frederic Electeur Palatin de la Maison de Baviere, aprés avoir esté chassé de la Bohême dont il avoit voulu se faire Roy, avoir esté mis au ban de l'Empire & dépositifé de ses Dignitez & de ses Estats hereditaires. On ne pouvoit sans injustice, resuser à Maximilien mon ayeul, la Dignité d'Electeur dont on dépositifoit Frederic.

Cette Dignité est trés ancienne dans ma Maison: Suivant le Concordat qui sut fait à Pavie entre l'Empereur Louis de Baviere dont je descends, & Adolphe de Baviere, sils de Rodolphe de Baviere; lequel Rodolphe estoit frere de l'Empereur Louis, & auteur de la branche Rodolphine, dont estoit issu l'Electeur dépoüillé; suivant, dis je, le Concordat de Pavie, la Dignité Electorale qui appartenoit à la Maison de Baviere, devoit estre possedée alternativement par les chess des deux branches qui la composoient dessors. Quelque temps aprés ce Concordat, l'Empereur Charles IV. l'ennemi déclaré des Princes de ma branche

publia la Bulle d'or, & il y regla dans le chapitre v i 1. que les fils aînez des Electeurs succederoient toûjours à leurs peres. C'estoit un Prince de la branche Rodolphine, qui jouissoit de l'Electorat qui estoit dans ma Maison quand cette Bulle fut publiée. Son fils prenant droit sur la Bulle-d'or, se maintint en possession de l'Electit, qui suivant le Concordat de Pavie, devoit passer à l'aîné de ma branche. Son usurpation fut imitée par ses descendants, malgré les protestations & les oppositions de mes ancestres si souvent résterées, & renouvellées encore en pleine Diette par le Duc Guillaume de Baviere mon bis ayeul, & pere de l'Electeur Maximilien. Ce Prince avant la proscription de Frederic Electeur Palatin, avoit de justes prétentions à son Electorat; la felonie de Frederic ne fut qu'une occasion de rendre justice à ma branche, qui estoit déja comprise dans l'Investiture de cette Dignité. Ainsi je puis avancer que l'Empereur Ferdinand II. ne sit pas une grace à mon ayeul, quand il engagea la Diette à le recevoir en la place de l'Electeur proscrit.

On peut dire la mesme chose de la partie du Haut-Palatinat qui luy sut cedée. Maximilien n'estoit pas sans pretentions sur ce pays. Mais soit grace, soit justice, il luy en coûta cher pour l'obtenir. L'Electeur Maximilien ne reçût de l'Empereur Ferdinand une Investiture qui luy estoit dûë, qu'à condition de remettre à ce Prince la somme de treize millions de florins du Rhin que Ferdinand devoit, par un compte revestu de toutes les formalitez; somme pour la sûreté de laquelle il avoit engagé à mon ayeul, une partie de l'Autriche. La paix de Vvestphalie où cette con-

vention est inserée, en conservera à jamais la memoire.

Les services que l'Electeur Maximilien avoit rendus à cet Empereur, méritoient cependant qu'il tint avec luy une conduite moins interessée. Loin de luy faire achepter la justice, Ferdinand II. pouvoit bien le recompenser de son propre patrimoine, sans que sa posterité pût luy reprocher d'avoir esté prodigue. L'Empereur Mathias, cousin de Ferdinand, estoit mort sans luy avoir laissé beaucoup d'amis dans l'Empire, & une partie des Provinces qui composent aujourd'huy les pays hereditaires, refusoit mesme de le reconnoistre pour Souverain.* Maximilien mon ayeul, avoit déja du credit & beaucoup de reputation en Allemagne. Frederic, Electeur Palatin, vint le trouver à Munick pour le persuader de se faire Empereur, & il luy offrit avec sa voix, celles des Electeurs de Mayence & de Brandebourg.

Ferdinand Electeur de Cologne & frere de Maximilien, y auroit joint la sienne. Son élection paroissoit infaillible, puisqu'il estoit ainsi assuré de la pluralité des voix. Mais mon ayeul resustant de grandeur pour les procurer à son amy. Ferdinand vint à sa Cour, le prier d'entrer dans ses interests; il s'engagea à le servir, & il contribua autant qu'aucun autre Prince, à

son élection.

Les services que le mesme Maximilien rendit dans la suite au nouvel Empereur, & à Ferdinand III. son fils, soit dans la guerre de Bohême où il eut la meilleure part, soit dans toutes les traverses que la Maison d'Autriche essuya jusqu'à la paix de Vvestphalie, sont

* En 1619.

une partie considerable de l'histoire de ces temps là. Ce sur luy qui gagna la bataille de Prague, & ses troupes surent toûjours les plus sidelles à la Maison d'Autriche comme les premieres en campagne. Il resusa plusieurs sois la neutralité qui luy sut offerte par la France & par la Suede, aux conditions les plus avantageuses. Il laissa mesme ravager ses propres Estats & piller sa Capitale par les Suedois, plûtost que de détourner les sorces de son parti, aussi long temps qu'il

les crut occupées ailleurs plus utilement.

L'Empereur luy-mesme, a des obligations essentielles à l'Electeur Ferdinand Marie mon pere, qu'il ne peut avoir oubliées quelque peu de ménagement qu'il garde pour ses enfants. L'Empereur Ferdinand III. pere de l'Empereur regnant, estoit mort sans avoir pû le faire élire Roy des Romains, & de puissants ennemis au dedans & au dehors de l'Allemagne, traversoient son élection à l'Empire. Les Puissances qui avoient interest de s'opposer à la grandeur de la Maisson d'Autriche, offroient toutes, leurs secours ou leurs voix à l'Electeur Ferdinand-Marie, s'il vouloit disputer la Couronne Imperiale. Il les resus par generossité, & il contribua de son suffrage & de ses bons offices à la mettre sur la teste du mesme Prince qui persecute aujourd'huy sa posterité.

Qu'on n'impute qu'à la necessité de me justifier du reproche d'ingratitude que l'Empereur m'a fait, ce que je dis des services que je luy ay rendu moy même. Si les bienfaits reprochez sont une offense, c'est luy qui ma mis dans la necessité de la faire. A peine avois-je passé l'âge que les Constitutions de l'Empire ont prescript aux Electeurs, pour entrer dans l'admi-

nistration de leurs Estats, que la Ville de Vienne sut assiegée. Si je n'avois consulté que mes interests, je me serois contenté, comme plusieurs autres Princes, d'envoyer un leger contingent joindre l'armée qui s'assembloit pour la secourir. J'y marchai en personne à la teste d'une armée que je levai; j'y menai les troupes du Cercle de Suabe, qui sans moy n'y seroient point allées, & l'Empereur a dû estre informé si ma presence sut inutile à la délivrance de sa Capitale.

Les dégouts que je recevois souvent pour les quartiers d'hyver ou pour le Commandement, ne me rebuterent pas : j'épuisai mes Estats d'hommes & d'argent pour le service de l'Empereur; je sis en personne les cinq campagnes qui suivirent le siege de Vienne; je contribuai à toutes les conquestes qui sont aujourd'huy une partie considerable des Estats de la Maison d'Autriche, le passage de la Save & la prise de Belgrade, qui portoient un coup mortel à l'Empire Ottoman surent mon ouvrage; & je me distinguai pendant tout le cours de cette guerre, assez pour devenir l'objet principal de la haine & des imprécations des insidelles.

Ce n'estoit pas les marques de reconnoissance que je recevois de l'Empereur, qui me donnoient tant de zele pour son service. Il ne pouvoit ignorer que je ne souhaitasse de joindre à mes Estats, quelques Bailliages de la haute Autriche qui estoient à ma bienscéance. Jamais il ne daigna me les offrir, quoique leur valeur n'égalast pas la cinquantième partie des sommes qu'une guerre dont il retiroit seul les avantages, m'avoit coutée. Elles se montoient à trente-deux millions de florins du Rhin.

35

Si sa Majesté Imperiale me donna en mariage l'Archiduchesse Marie-Antoinette, qu'elle avoit eu de l'Infante d'Espagne sa premiere semme, ce ne sut qu'aprés m'avoir fait saire toutes les renonciations odieuses qu'elle jugea à propos d'exiger; & aprés avoir pris toutes les mesures qui pouvoient mettre obstacle à la grandeur où ma Maison pouvoit monter à la faveur de ce mariage. Quoiqu'il pût arriver dans la suite, l'Empereur avoit pris des précautions qui me dispensoient de

luy en avoir obligation.

Je ne laissai pas de continuer à servir en Hongrie à la teste de mes troupes, jusqu'à la guerre qui preceda la paix de Riswik. Maximilien Philippe, Electeur de Cologne, & sils d'Albert de Baviere mon grand-oncle, vint à mourir. L'interest qu'avoit l'Empereur de s'opposer au competiteur de mon frere à cet Electorat, luy sit prendre le parti de ma Maison, qui estoit plus à portée qu'une autre de le faire exclure: elle avoit par elle mesme de puissants amis dans le Chapitre de Cologne, qui depuis plus de cent ans a toûjours choiss ses Electeurs dans la Maison de Baviere. Ce competiteur estoit le Cardinal de Furstemberg, dont l'Empereur devoit craindre le ressentiment aprés l'avoir tenu quatre ans dans une prison dure & injuste.

Mon frere fut élû, mais il perdit la faveur de fa Majesté Imperiale, sitost qu'elle n'eut plus besoin de luy, pour exclure un competiteur redouté. Lorsque l'Evêché de Liege vaqua par la mort du Baron d'Elderen, mon frere n'eut point obligation de son élection à l'Empereur. Il l'avoit traversee de tout son pouvoir, & il ne tint pas à luy qu'un autre ne sut choisi

pour Coadjuteur de Heildesheim, lorsque mon frere fut nommé à cette Dignité. Cependant je m'estois rangé avec chaleur du parti de sa Majesté Imperiale, dans la guerre qui venoit de s'allumer en Europe. Je ne luy avois pas mesme, comme beaucoup d'autres, fait achepter ni ma déclaration ni mes secours, & je n'avois pas examiné les raisons que j'aurois pû avoir de ne point épouser sa querelle avec tant de vivacité.

Mon frere l'Electeur de Cologne & moy, nous poussames encore la complaisance pour la Cour de Vienne, jusques à ne pas contredire dessors l'erection du neuvième Electorat en faveur du Duc de Brunswik Hannover. Cette érection estoit en elle mesme une violation manifeste de la Bulle d'or, du Traité de Vvestphalie & de la propre Capitulation de l'Empereur. Nous n'ignorions pas mesme entierement les étranges conventions qui avoient esté faites à cet égard par un Traité secret. Nous étions informez en quelque maniere, que pour le prix de son bienfair, l'Empereur avoit exigé de ce Prince qu'il s'obligeat pour luy comme pour ses descendants, de ne donner jamais leurs suffrages dans les élections, qu'aux Princes de la Maison d'Autriche, & que sa Majesté Imperiale avoit encore obtenu de luy une autre condition aussi peu compatible avec la Dignité & le devoir d'un Electeur. J'entens parler de l'obligation où entra le Duc de Brunswik. Hannover, de procurer que l'Empereur comme Roy de Bohême eut un suffrage dans le College Electoral hors des élections; suffrage odieux qui troubleroit l'ordre des Séances, qui seroit accompagné d'inconvenients infinis, & qui banniroit absolument la liberté des déliberations du premier Col-

lege de l'Empire.

Mon frere & moy, nous contribuâmes encore de nos bons offices & de nos suffrages, à l'Election du Roy des Romains qui n'avoit pas encore l'âge necessaire pour estre élevé à cette Dignité. Ce ne sut point en vûë d'exclure de ce rang un competiteur suspect, que je me joignis au parti de l'Empereur pour procurer l'élection de son fils. Mon attachement pour sa Maisson, sut la seule cause d'une démarche à laquelle peu de personnes s'attendoient, & qu'il paroissoit que je

ne pouvois faire sans m'oublier moy-mesme.

Les services que je rendis ensuite à sa Majesté Imperiale en Allemagne & en Italie, furent aussi mal reconnus que l'avoient esté les precedents. Quand je demandai à Madrid le Gouvernement des Pays-Bas Espagnols, aux mesmes conditions que l'avoit eu l'Archiduc Leopold, & pour le tenir comme Prince de la Maison d'Autriche dont estoit l'Electrice Marie-Anne, femme de Maximilien mon ayeul, l'Empereur sçût mettre mille obstacles à mes prétentions. Les services de ma Maison, ni ceux que je rendois tous les jours, 'ne pûrent obtenir qu'il ne s'opposast pas au succés d'un dessein qu'il s'estoit obligé de favoriser quand j'épousai l'Archiduchesse sa fille. Il me traversa en Espagne, & il y fut si bien servy, que malgré la forte amitié du feu Roy Charles II. pour moy, il me sut impossible d'en obtenir ce que j'avois demandé.

Les interests de ma premiere semme qui vivoit encore, me sirent accepter le mesme Gouvernement à des conditions disserentes de celles que j'avois de-

mandées, & je me trouvai à Bruxelles quand elle mourut à Vienne. Ce n'est que contre l'Empereur que je dois me plaindre du peu de confiance qu'elle parut me témoigner dans la disposition qu'elle sit de ses pierreries. Sa Majesté Imperiale s'en fit laisser la garde qui m'appartenoit jusques à la majorité de mon fils, soit envie de me mortifier, soit dessein de s'en rendre le maistre, l'Empereur se servit du pouvoir d'un pere sur une fille qui meurt entre ses bras, pour faire faire à l'Electrice un Testament dont je ne puis croire encore qu'elle ait esté capable.

Je ne déguiserai point combien de semblables procedez me faisoient de peine. Les services importants que j'avois rendus à l'Empereur, meritoient qu'il tint une autre conduite à mon égard. Les remontrances que je luy faisois faire l'aigrissoient loin de l'attendrir, & chaque jour je recevois de nouvelles preuves de son peu de reconnoissance pour mon attachement à sa Maison. C'est ce qui m'avoit fait prendre le parti de vivre dans l'indifference avec la Cour de Vienne, & de ne plus me sacrisser pour ses interests, que quand ils se trouveroient joints avec ceux de l'Empire.

Aprés avoir exposé le procedé de l'Empereur & le mien, je laisse à juger à l'Empire & à l'Europe entiere, qui de nous deux peut estre accusé de faire une guerre injuste, & à qui on peut reprocher de manquer de reconnoissance. Je n'ai pris les armes que pour me desfendre; & mes Ancestres & moy nous avons rendu à la Maison d'Autriche des services essentiels, sans avoir jamais reçû que de foibles marques de sa recon-

noissance.